

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapport d'activité 2022



Sommaire

1	Introduction.....	Page 03
2	Composition du Conseil d'Administration.....	Page 05
3	Organigramme du CCAS.....	Page 08
4	Ressources Humaines.....	Page 11
5	Budget.....	Page 13
6	Missions du CCAS.....	Page 15
7	Missions Obligatoires.....	Page 17
8	Missions facultatives	
	1. l'accès aux droits.....	Page 21
	2. l'accès aux soins.....	Page 33
	3. la prévention et Lutte contre l'isolement.....	Page 35
	4. le maintien à domicile.....	Page 39
	5. la prévention de la perte d'autonomie.....	Page 41
	6. la démarche – Ville Amie des Aînés.....	Page 43
	7. l'Observatoire de l'Age.....	Page 44
	8. la protection des personnes vulnérables.....	Page 45
	9. le service mission handicap.....	Page 48
	10. les aides financières.....	Page 49
	11. le partenariat sur le territoire.....	Page 53
9	Dispositifs spécifiques.....	Page 55
10	Chiffres clés.....	Page 62
11	Perspectives 2023.....	Page 63

1

Introduction





Mot du Vice-Président

Antoine HOAREAU

Vice-Président

*Maire-Adjoint délégué à la solidarité,
à l'action sociale et à la lutte contre la pauvreté*

L'agression de la Russie en Ukraine et le déclenchement de la guerre a rappelé que la paix sur le continent européen était fragile, en particulier face à l'impérialisme russe et à la folie de son dirigeant. Les conséquences de cette guerre se sont fait sentir sur la population ukrainienne qui a été déplacée en masse au sein de l'Union Européenne. La France a pris toute sa part à l'accueil des réfugiés, et Dijon également. Aussi, le CCAS de la Ville de Dijon, à travers la résidence sociale Abrioux, met à disposition 22 appartements pour l'accueil des réfugiés dans notre ville. Ce sont 166 ukrainiennes et ukrainiens qui ont été hébergés depuis le 1^{er} mars 2022.

L'année 2022 a également été marquée par l'organisation par le CCAS de la Ville de Dijon de la première Nuit de la Solidarité. Durant une soirée, des citoyennes et citoyens bénévoles, accompagnés par des professionnels des associations de solidarité, ont déambulé dans le centre-ville de Dijon afin d'aller à la rencontre des sans-abris. Au-delà du recensement, l'objectif était bien d'identifier les freins à l'accès à l'hébergement d'urgence. Le bilan de cette action a été partagé avec l'Etat, responsable légal de l'aide aux sans-abris, et les associations, afin d'adapter au mieux les dispositifs d'accueil.

Enfin, l'accès aux droits demeure la boussole du CCAS. Aussi, la direction générale du CCAS a été mutualisée avec la direction de l'action sociale métropolitaine afin d'accentuer la collaboration entre les équipes du CCAS et de Dijon métropole. L'ouverture des points d'accès aux droits, sur l'ensemble du territoire municipal de Dijon est un bel exemple de la complémentarité des équipes et des collectivités. Dijon métropole apporte ainsi un service supplémentaire et complémentaire à celui du CCAS, qui reste l'échelon de proximité renforcé et identifié par nos concitoyens.

2

Composition du Conseil d'administration



1

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire

- Il est composé à parité de conseillers municipaux (désignés par le Conseil Municipal) et de personnes extérieures.
- Ces dernières sont nommées par le Maire, parmi des personnes qualifiées participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social.



Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale municipale mise en œuvre par les services sur la base de l'analyse des besoins sociaux.

- Il définit également les conditions d'attribution des prestations, vote les budgets, approuve les comptes administratifs et le cadre de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Il peut également accepter ou refuser les dons et legs (cf. Code de l'action sociale et des familles – Art. L123-6).

2

François REBSAMEN
Maire de Dijon - Président du CCAS

Antoine HOAREAU
Vice Président du CCAS
Maire-Adjoint délégué aux solidarités, à
l'action sociale et à la lutte contre la
pauvreté

**Membres nommés par le
Maire**

Anne VIAN
Secours populaire

Christiane GINDRE
Représentante des associations de
retraités et personnes âgées

Emmanuel JASPART
Représentant des associations familiales
UDAF

Thierry FOUSSET
Epi'sourire

Florence LECOMTE LEGRAND
A.P.F. France Handicap
Représentante des personnes
handicapées

Charles AVENA
Association départementale d'aide aux
personnes handicapées mentale, à leurs
parents et amis – ADAPEI 21

Jean-Luc FOUILLOT
Secours catholique

Marie VINDY
Solidarité Femmes 21

**Membres élus par le conseil
municipal**

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Adjointe déléguée au Logement et à la
politique de la Ville

Christophe BERTHIER
Adjoint délégué au personnel, au
dialogue social, à la fraternité et à la
lutte contre les discriminations et à la
laïcité

Françoise TENENBAUM
Conseillère Municipale déléguée à la
santé, l'hygiène et au handicap

Georges MEZUI
Conseiller Municipal délégué aux Sports
Quartier Université

Marie-Odile CHOLLET
Conseillère Municipale déléguée à
l'Observatoire de l'Âge et aux relations
intergénérationnelles

Catherine HERVIEU
Conseillère municipale

Caroline JACQUEMARD
Conseillère municipale

Répartition des sièges

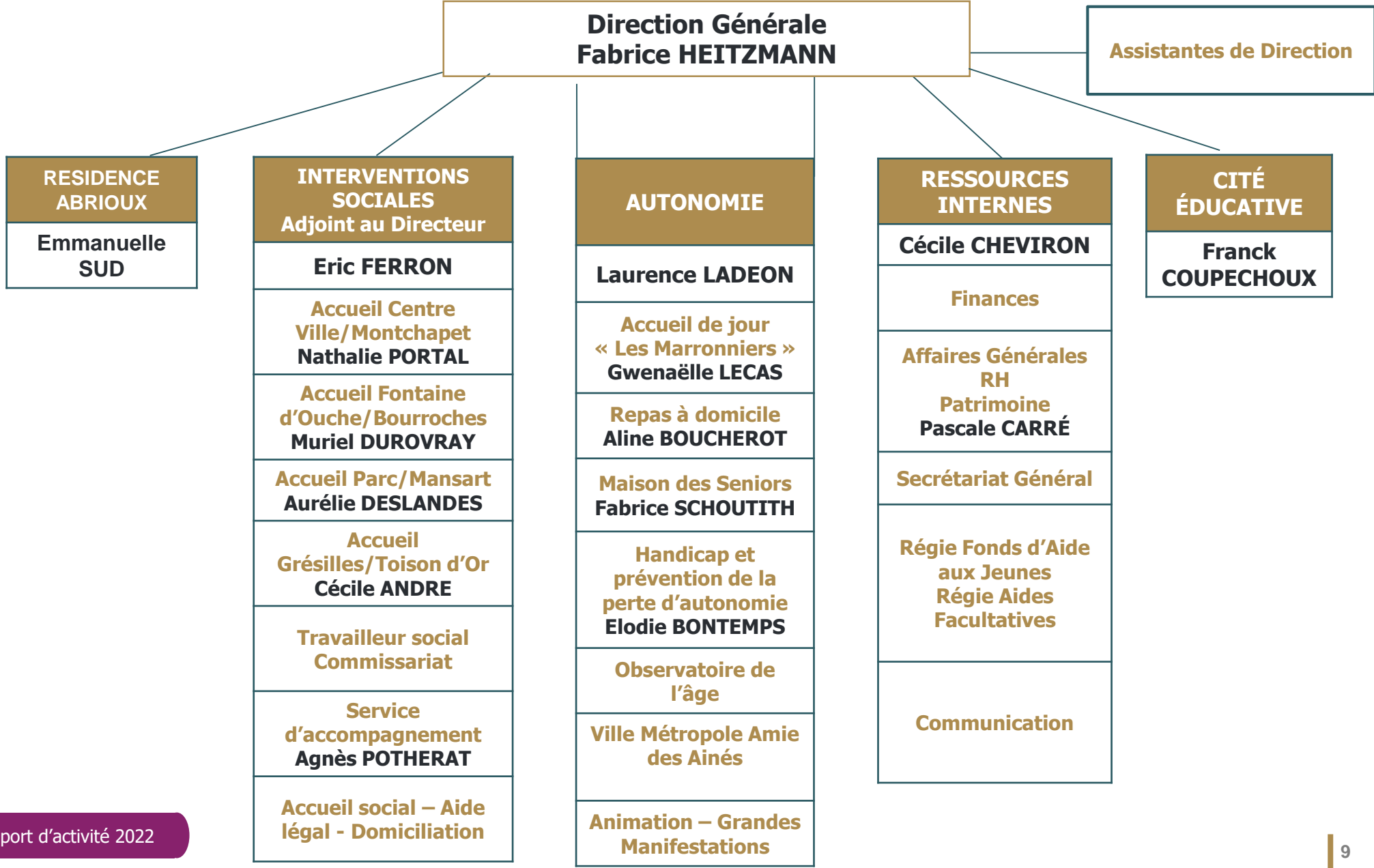
3

Organigramme du CCAS Ville de Dijon



DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE A LA COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – CCAS



LE CCAS AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE



Depuis le 1^{er} Avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale, tout en gardant sa spécificité d'établissement public administratif communal et l'ensemble de ses missions obligatoires et facultatives, coexiste au sein de la Direction de l'action sociale avec la Direction de l'action sociale métropolitaine et le service politique de la Ville.

Ce rapprochement au sein d'une même direction permet d'articuler de façon resserrée les différentes politiques complémentaires portées par l'ensemble des entités afin de renforcer la réponse à un public en difficulté.

Il facilite également un portage d'une action sociale plus large, la mutualisation des moyens et des ressources des trois entités.

4

Ressources Humaines



➤ En chiffres

116 agents dont 112 ETP	
<ul style="list-style-type: none">➤ 98 femmes➤ 18 hommes	<ul style="list-style-type: none">• 48 agents de catégorie A• 8 agents de catégorie B• 60 agents de catégorie C
Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés = 13,9 %	

➤ Renouvellement du label diversité et égalité professionnelle femmes/hommes

En 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu l'alliance des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, délivrée par l'AFNOR, un organisme national de certification, distinguant la politique et les actions de la collectivité en faveur de la prévention des inégalités, la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2022, renouvellement de la double labellisation diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes jusqu'en 2026.

Un rapport diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est présenté annuellement au Conseil d'Administration.



5

Budget 2022



Budget Principal

Investissement

- Dépenses : 595 390,57 €
- Recettes : 781 708,02 €

Fonctionnement

- Dépenses : 8 959 501,34 €
- Recettes : 10 999 797,84 €

Dont participation de la Ville de Dijon

6 366 575 €

Soit **57,87 %** des recettes de fonctionnement

Budget Annexe « Les Marronniers »

Investissement

- Dépenses : 139,99 €
- Recettes : 12 330,58 €

Fonctionnement

- Dépenses : 537 778,02 €
- Recettes : 537 778,02 €

Dont participation du Budget Principal

129 640,61 €

Soit **24,10 %** des recettes de fonctionnement

6

Missions du CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées et réseau associatif dense.

A ce titre, il propose nombre de prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales en direction des personnes se trouvant en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources afin de :

Faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services

Lutter contre l'isolement et la rupture du lien social

Favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement

Détecter les situations de détresse, protéger les personnes et lutter contre la grande précarité

Favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire

7

Missions obligatoires



Le CCAS instruit pour les habitants de Dijon :

Les dossiers d'Aide Sociale :

- pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées/âgées en établissement ou en famille d'accueil ;
- pour les frais liés à la livraison de repas à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile ;
- **en 2022, 131 dossiers d'aide sociale ont été instruits et transmis au Conseil Départemental de la Côte d'Or (150 en 2021).**

Les dossiers d'Obligation Alimentaire :

- lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ;
- le Conseil Départemental estime le montant de leur participation ;
- **en 2022, 80 dossiers ont été constitués.**

La domiciliation



Le CCAS domicilie de droit les personnes sans domicile stable et le public des gens du voyage qui justifient d'un lien avec la commune.

Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre la pauvreté, cette domiciliation permet à ces personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

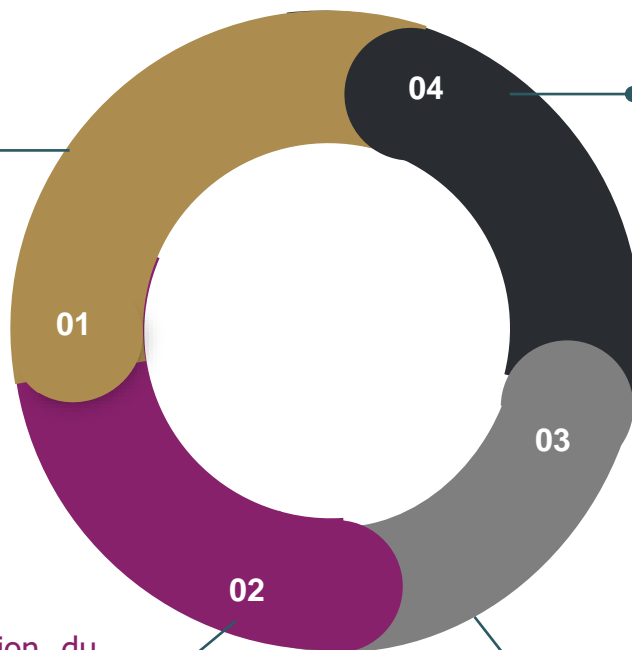
- **608 domiciliations ;**
- **231 nouvelles demandes** (en 2021, 224 nouvelles demandes) ;
- **327 demandes de renouvellement**, portant le nombre de boîtes aux lettres de domiciliation à 558.

Environ 20 000 courriers enregistrés pour transmission aux personnes domiciliées : **948 destinataires fin 2022** (titulaires et ayant-droits majeurs). (820 en 2021).

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Depuis le décret n°2016-824 publié le 23 juin 2016, l'analyse des besoins sociaux est réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseillers municipaux (tous les 6 ans).

Outil d'aide à la décision à la disposition du président, des administrateurs et des techniciens, il permet d'adapter les interventions du CCAS aux besoins des publics.



À la suite des élections municipales des 15 et 28 juin 2020, une analyse des besoins sociaux a été réalisée et présentée au Conseil d'administration du CCAS à l'occasion de l'adoption du Budget primitif 2021.

L'ABS établit un diagnostic social du territoire dijonnais et fonde l'action sociale municipale.

8

Missions facultatives



L'ACCÈS AUX DROITS

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ACCUEILS CCAS

Plusieurs sites dans la ville accueillent, informent et orientent tous les usagers qui souhaitent:

- rencontrer un travailleur social ;
- obtenir une information ;
- obtenir une aide à la réalisation des demandes administratives ;
- être domicilié.

L'accueil accompagne dans la réalisation de démarches dématérialisées simples et rapides (créer une boîte mail, réaliser une déclaration trimestrielle, prendre rendez-vous en préfecture, lire un courrier).

2 732 personnes accompagnées (+4 % par rapport à 2021) , dont :

- **84 %** de personnes isolées ;
- **16 %** de couples.

SISAD

Le SISAD (Service Information Sociale et Accès aux Droits) assure une veille de l'évolution des droits et des procédures numériques administratives.

1184 personnes reçues sur rendez-vous.

Les demandes d'accompagnement ont fortement augmenté concernant les démarches en préfecture, à la Caisse d'allocations familiales et pour le logement.

L'ACCÈS AUX DROITS

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale, le service Interventions Sociales a vu son organisation se restructurer autour de 4 accueils sociaux territoriaux, dénommés « Points d'Accès aux Droits ».

- En 2021 a eu lieu l'implantation du Point d'Accès aux Droits Grésilles/Toison d'or sur son territoire pour agir au plus près des besoins des habitants.
- Le Point d'Accès aux Droits Centre-Ville / Montchapet est maintenu rue de l'Hôpital.
- Le Point d'Accès aux Droits Fontaine d'Ouche / Bourroches a fait l'objet d'un travail d'aménagement du site et a été positionné sur son territoire au premier semestre 2023.
- Le Point d'Accès aux Droits Parc / Mansart toujours sur le site hôpital devrait déménager quant à lui en 2023 une fois un lieu repéré.

Pour être au plus près des Dijonnais, les travailleurs sociaux du CCAS tiennent des permanences dans toutes les mairies de quartier, à la Maison des Seniors, dans les centres sociaux (Balzac, Bourroches, Baudelaire), ainsi qu'à la MJC Montchapet.

Une réflexion autour de l'amélioration des accueils

Les Points d'Accès aux Droits CCAS-Métropole, Centre-Ville/Montchapet et Grésilles/Toison d'Or ont bénéficié d'une démarche dénommée « design de service » visant à repenser la manière de communiquer, accueillir et accompagner les personnes pour lutter notamment contre le phénomène de non recours. Cette démarche se terminera au premier semestre 2023 par une phase d'expérimentation des projets.

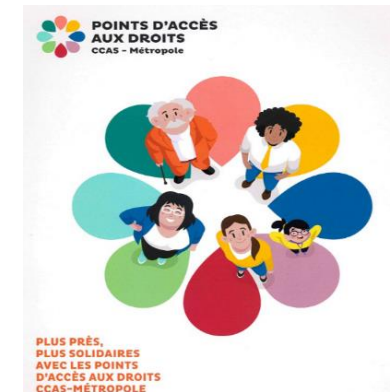
Service accompagnement

Il permet à un usager de se rendre, avec l'aide d'un agent, auprès d'une administration ou d'un professionnel de santé, dans le cadre d'un plan d'aide d'accès aux droits et d'accès aux soins, élaboré en amont par un travailleur social.

Cette équipe vient en appui des points d'accès aux droits pour mettre en place des actions collectives et contribuer au développement social des quartiers en incluant dans le projet les personnes accompagnées. **En 2022, 74 personnes différentes ont participé à 210 actions collectives menées par l'équipe (1 869 participants).**

L'ACCÈS AUX DROITS

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



4 Point d'accès aux droits CCAS - Métropole

4 Points d'accès aux droits CCAS-Métropole

- Centre-Ville / Montchapet
- Fontaine d'Ouche / Bourroches
 - Parc / Mansart
- Grésilles / Toison d'Or

Des équipes pluridisciplinaires

- 4 responsables de site
- 6 assistantes constituées en pôle
- 16 Travailleurs sociaux en charge des publics de - 62 ans
- 12 travailleurs sociaux en charge des publics de + 62 ans

Activités en chiffres

2 732 Personnes suivies dont 1264 de plus de 62 ans

- 835 Fontaine d'Ouche / Bourroches
- 824 Centre Ville / Montchapet
- 560 Parc / Mansart
- 513 Grésilles / Toison d'Or

• 8 043 Entretiens

- 63 % sont reçues 1 à 2 fois
- 23 % sont reçues 3 à 5 fois
- 14 % sont reçues plus de 5 fois

- **30 %** des visites pour les plus de 62 ans s'effectuent à domicile

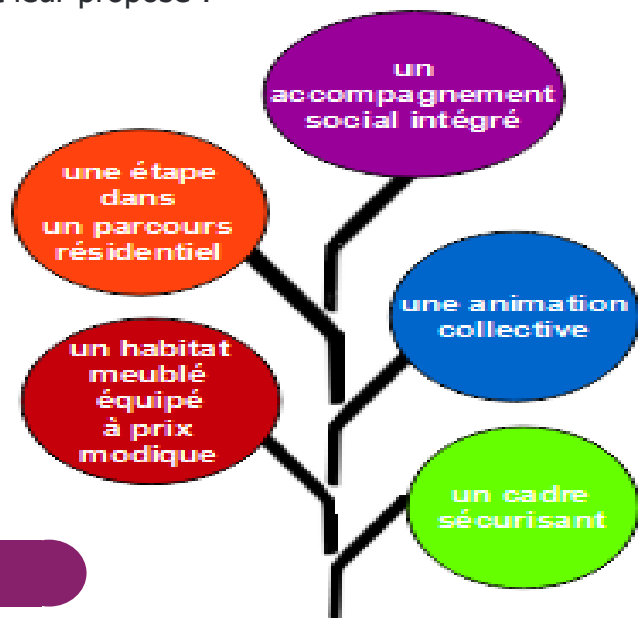
RÉSIDENCE SOCIALE ABRIOUX – POLITIQUE DU LOGEMENT TRÈS SOCIAL

Avec l'élaboration d'un nouveau projet social incluant des familles avec enfants, le CCAS s'inscrit plus largement dans le dispositif hébergement-logement du territoire dans un contexte de développement local d'un nouveau quartier.

La résidence compte 156 logements dont 30 logements dédiés aux familles au sein de l'écoquartier des Maraîchers.

La nouvelle résidence sociale se veut ouverte sur le quartier et vecteur de lien social. Dans cet objectif, une annexe de Centre Social est intégrée à la réalisation architecturale et est animée par le Centre Social Le Tempo géré par l'association Léo Lagrange.

La nouvelle résidence vise à répondre à l'évolution des besoins en termes de logement de transition sur le territoire et de mixité sociale. Elle offre un hébergement temporaire (2 à 3 ans) à des personnes en difficultés d'accès au logement de droit commun et leur propose :



La résidence répond aux phénomènes de décohérence familiale et conjugale, à la prévention des expulsions locatives, aux réunifications familiales, à l'insertion professionnelle des jeunes, à la pauvreté et aux minimas sociaux, au handicap et au vieillissement...

Sont accueillis des personnes seules ou en couples, des familles et familles monoparentales, des seniors non dépendants, des jeunes et des personnes en situation de handicap.

La résidence Abrioux, au sein du CCAS, dont un des enjeux est d'être présent dans le partenariat local autour du logement s'inscrit dans la politique du logement très social.

L'ACCÈS AUX DROITS

L'ACCÈS AU LOGEMENT

LA RÉSIDENCE ABRIOUX – EN CHIFFRES

- 15 agents (1 responsable, 1 chargé de gestion, 1 travailleur social, 1 animatrice, 2 agents d'accueil, 5 veilleurs de nuit, 4 agents chargés de la maintenance) ;
- 126 T1, dont 30 particulièrement destinés aux familles ; 24 T2 ; 4 T3 ; 2 T4.



L'année 2022 en chiffres

- **446** personnes ont séjourné au sein de la Résidence Abrioux, tout ou partie de l'année ;
- **276** personnes présentes au 31/12/2022 dont **48** Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) ;
- **245** personnes sont entrées et **188** personnes ont quitté la résidence au cours de l'année ;
- **59** personnes ont été accompagnées par des partenaires via convention ;
- **32** personnes relevant de l'accompagnement par la Résidence sociale (ni sous convention, ni Ukrainien) ont quitté la résidence pour un logement individuel.

Taux d'occupation 2022 : 95,6 %

L'ACCÈS AU LOGEMENT

LA RÉSIDENCE ABRIOUX – HÉBERGEMENT SOUS CONVENTION

59 personnes ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre des conventions en 2022 :

- 34 personnes ont été accompagnées par l'ADEFO
- 14 personnes ont été accompagnées par le CHRS Herriot de l'ACODEGE
- 5 personnes ont été accompagnées par le CHRS « LE RENOUVEAU »
- 6 personnes ont été accompagnées par COALLIA

➤ **ADEFO – 6 T2, 1T3 et 1T4 – 2T2 pour les Mineurs non accompagnés – 2T1 ALT Insertion**

Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021. Elle organise l'accueil de :

- familles victimes de violences intra-familiales,
- personnes en insertion et en observation par le SIAO 115
- mineurs non-accompagnés en voie d'acquérir ou ayant acquis la majorité.

➤ **ACODEGE CHRS Herriot – 2T3 et 1T1**

La convention avec l'ACODEGE - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, la Résidence Herriot a été mise en place en 2011. Le passage en Résidence Sociale permet de vérifier les capacités de jeunes en grandes difficultés sociales à intégrer un logement autonome.

➤ **LE RENOUVEAU – 3T1**

La convention avec l'association LE RENOUVEAU, qui date de 2015, répond à une volonté de diversification de ses solutions de logement. LE RENOUVEAU assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes souffrant d'addictions, au travers de différents établissements et dispositifs. La convention a été passée pour 3 logements au bénéfice de 3 personnes. Le rapprochement ainsi formalisé avec l'association du RENOUVEAU favorise également les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction.

➤ **COALLIA – 2T2**

Une convention existe depuis l'ouverture de la nouvelle résidence, en février 2021, entre la résidence et l'association COALLIA qui gère le Dispositif d'Accueil des Ménages (DAIM) dans le cadre d'une convention avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). L'association assure l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard des personnes fragilisées et particulièrement des populations immigrées et réfugiées.

L'ACCÈS AUX DROITS

L'ACCÈS AU LOGEMENT

LA RÉSIDENCE ABRIOUX – HÉBERGEMENT SOUS CONVENTION

Hébergement dans le cadre de l'A.L.T

La convention **Allocation de Logement Temporaire** entre l'État (DDCS) et le CCAS (résidence sociale Abrioux) permet la mobilisation de 2 logements T1.

Il s'agit d'un accueil temporaire validé par la Commission SIAO (Service Intégré Accueil Orientation) pour l'hébergement de personnes fragiles, en rupture de ressources et/ou dans l'incapacité temporaire d'assumer un loyer. Un bilan annuel à destination de l'État est rendu dans le premier mois de l'année suivante.

2 personnes ont été hébergées en 2022 sur les 2 logements ALT Insertion.

Hébergement en section hôtelière

2 logements T2 équipés de 3 lits sont dédiés à ce dispositif. Ce type d'hébergement est accessible à tout résident du public migrant de la première génération qui signe une convention ad hoc. Dans le cadre d'un retour au pays, le résident quitte sa chambre conventionnée APL mais conserve la possibilité d'un hébergement ponctuel payant pour de courts séjours (démarches administratives et/ou liées à la santé).

Le chiffre 2022 : **10** utilisateurs de la formule



LA RÉSIDENCE ABRIOUX – L'ACCUEIL DES UKRAINIENS



Depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine, la Ville de Dijon a manifesté sa solidarité avec l'Ukraine et les Ukrainiens. Depuis le 1er mars 2022, le CCAS de la Ville de Dijon s'est mobilisé pour apporter son soutien aux populations ukrainiennes contraintes de quitter leur pays face à la violence armée. Il a participé à l'accueil de réfugiés, en mettant à disposition **22 appartements** à la résidence Abrioux.

A ce titre, le CCAS a perçu deux subventions de la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et des Solidarités d'un montant total de 130 000 € correspondant au montant des loyers des appartements mis à disposition, aux participations versées à La Banque Alimentaire de Bourgogne et aux charges de personnel supplémentaires.

En 2022 la Résidence Abrioux a accueilli 166 déplacés ukrainiens.



L'ACCÈS AUX DROITS

L'ACCÈS AU LOGEMENT

LA RÉSIDENCE ABRIOUX – L'ACCUEIL DES UKRAINIENS



C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'équipe de la résidence Abrioux que cet accueil a été possible. Avant l'arrivée de travailleurs sociaux et d'interprètes de l'ADEF0, l'équipe a géré l'accueil des personnes :

- en assurant le transport des personnes entre la SPADU de **COALLIA** et la Résidence ;
- en gérant les nombreux dons de particuliers et en les redistribuant aux nouveaux arrivants ;
- en travaillant en lien avec la **Croix-Rouge** et les deux associations du territoire intervenants en faveur des Ukrainiens ;
- en organisant l'aide alimentaire en collaboration avec la **Banque Alimentaire de Bourgogne** et **ENVIE** qui a prêté des réfrigérateurs et congélateurs. Chaque mardi et chaque vendredi, un agent se rend à la Banque Alimentaire de Bourgogne et charge 3 à 4 palettes de denrées alimentaires (denrées sèches, viandes, poissons, fruits et légumes frais, fromages...) qui sont ensuite déchargées au sous-sol de la résidence. Ce travail a pu être possible grâce à un renfort en personnel et à la présence de **5 bénévoles**. Ainsi, les familles ukrainiennes ont pu bénéficier de denrées alimentaires et produits d'hygiène deux fois par semaine.
- en équipant les logements meublés, habituellement dépourvus de vaisselle, de linge de maison, de produits d'hygiène, etc. ;
- en faisant intervenir la **CUMP** – Cellule d'Urgence Médico-Psychologique- du **CHU** ;
- en travaillant en lien avec les travailleurs sociaux de la PAS -**Permanence d'Accès aux Soins** – du **CHU** ; et en accompagnant les résidents vers des consultations médicales au CHU ;
- en lien avec la cheffe d'établissement du **collège des Lentillères** et le Directeur de l'**école primaire Mansart**, en permettant la scolarisation des enfants, l'accès aux fournitures scolaires et aux restaurants scolaires ;
- en lien avec le **CESAM**, en mettant en place des Ateliers socio-linguistiques les mercredis après-midi et les vendredis après-midi de 14 à 17h pendant toute l'année 2022 (jusqu'à 15 participants à chaque séance).

Depuis le mois de mai 2022, un travailleur social de l'ADEF0 accompagné d'un interprète, assure une permanence chaque mardi après-midi de 14h à 17h réservée au public ukrainien. Il s'agit de veiller à la mise en place et au renouvellement des droits au séjour et à la maladie, d'accompagner vers le soin si besoin et vers un logement social dans le cadre d'une mesure d'InterMédiation Locative (IML).

ÉVALUATION/ORIENTATION/COORDINATION – SERVICES SOCIAUX

Convention de partenariat avec :

La CPAM de Côte d'Or

- Traitement rapide des démarches et une prise en compte des cas complexes (niveau 3).

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ont des effets seulement partiels sur l'accès aux soins des ménages défavorisés.

L'accès à certains traitements médicaux, prothèses, orthèses mal pris en charge nécessite une réponse adaptée (associations de malades, caisses de retraite complémentaire...)

Partenariat avec :

❖ Le CHU et sa permanence d'accès aux soins de santé (PASS) :

- prise en charge médicale des publics les plus vulnérables ;
- suivi coordonné du parcours médical du patient au sein du CHU ;
- continuité des soins lors du retour au domicile en cohérence avec l'environnement social et familial et en lien avec le travailleur social du CCAS.

ACCÈS AUX DROITS PAR LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'accompagnement spécifique, notamment numérique vers l'autonomie des personnes les plus fragiles qui cumulent plusieurs difficultés sociales, est une priorité. L'accès aux droits est primordial pour les publics alors même qu'il est rendu plus difficile par le développement rapide de la dématérialisation des demandes de prestations et des démarches administratives. L'accès aux droits fait partie des enjeux de cohésion sociale. Cette fracture numérique peut entraîner d'autres formes d'exclusions.

C'est le cœur du projet d'inclusion numérique porté depuis 2018 par le CCAS et la Ville de Dijon, qui a déployé un réseau « d'aidants numériques » formés, afin d'accompagner tous les publics, quel que soit leur degré d'autonomie.

Le réseau composé d'environ 140 professionnels et 8 bénévoles du CCAS, se déploie au sein de différents accueils du territoire: accueils municipaux, la maison des séniors, le service domiciliation, la résidence Abrioux, les bibliothèques, le portail téléphonique, la Maison des Associations, le service des politiques contractuelles, les structures de quartier.

Ce déploiement s'est renforcé depuis 2020 à travers l'ouverture des Points d'Accès aux Droits.

Le réseau a été étendu aux villes de la Métropole qui en ont fait la demande.



Dans le cadre de l'accompagnement social individuel des usagers, les travailleurs sociaux du CCAS élaborent des plans d'aide qui intègrent le retour à l'emploi.

Pour soutenir la réalisation de ces plans d'aide, le partenariat avec Pôle Emploi est à présent bien développé avec toutes les agences Pôle Emploi du territoire dijonnais.

Par ailleurs, le travail de collaboration se poursuit avec la Mission Locale, Résurgence, les entreprises d'insertion et Créativ'.

LES MARRONNIERS

Centre d'Accueil de jour pour les personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés



Cet établissement médico-social accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, souffrant d'une maladie neuro évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés et résidant à Dijon ou sur une commune limitrophe au sein de la Métropole.

Capacité d'accueil autorisée par l'Agence Régionale de Santé BFC : 20 places.

Cette année, 68 personnes ont été suivies sur 1 813 journées, dont :

- 31 nouvelles personnes ;
- 38 arrêts de prises en charge ;
- le nombre moyen d'inscrits a été de 34 personnes par mois pour un taux moyen d'occupation de 36 % pour l'année, soit 7 personnes par jour en moyenne.

Le retour de ces publics vers ce type de structure se fait progressivement en sortie de crise sanitaire.

Profil des personnes suivies :

- **âge** : la moyenne d'âge est de 85 ans, moyenne régulière tout au long de l'année ;
- **sexe** : le pourcentage annuel de femmes est de 70 % contre 30 % d'hommes ;
- **situation familiale** : en moyenne, 43 % des personnes vivent seules, 43 % en couple et 14 % au sein de leur famille.

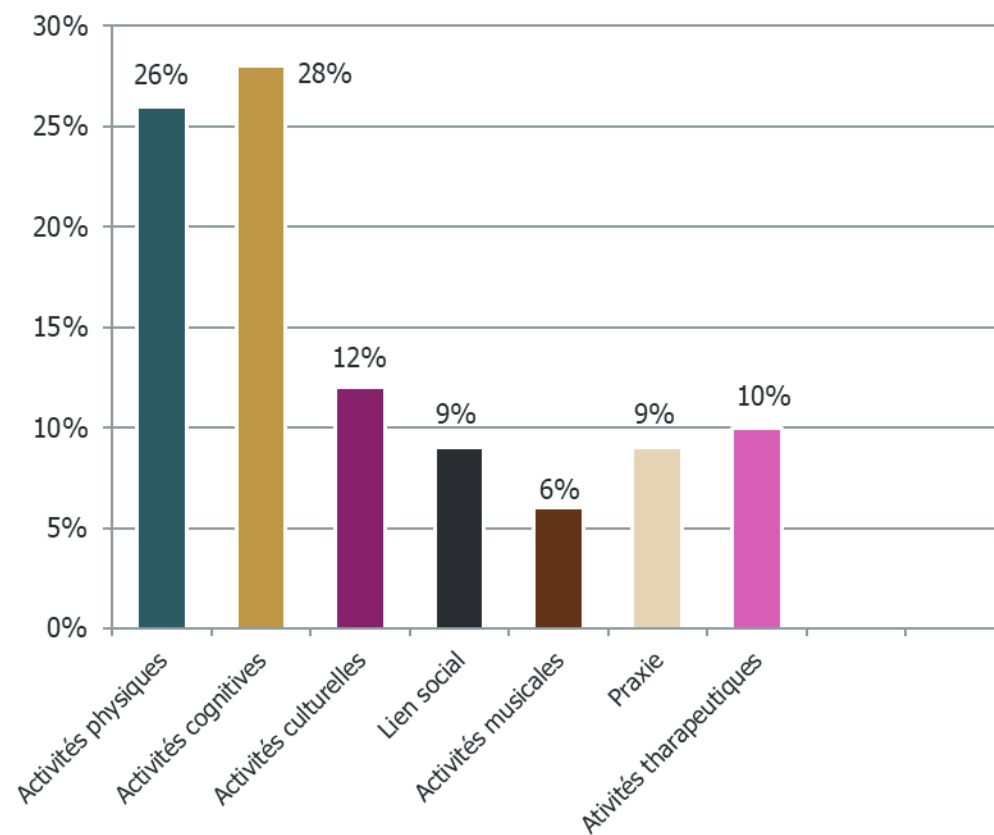
Objectifs :

- maintenir ou améliorer l'autonomie des personnes atteintes de déficiences cognitives ;
- éviter les hospitalisations ou les prévoir ;
- préparer les personnes et les familles au projet d'entrée en structure d'hébergement, le moment venu ;
- proposer une formule de répit aux proches aidants ;
- soutenir les familles en organisant des temps de rencontre, d'échange, d'information.

LES MARRONNIERS

Centre d'Accueil de jour pour les personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés

Activités	Nbre d'ateliers	Nbre de participants
Activités physiques	232	1 633
Activités cognitives	250	1 480
Activités culturelles	107	714
Lien social	80	459
Activités musicales	53	357
Praxie	80	255
Activités thérapeutiques	89	439



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Le service accompagnement

Le service accompagnement permet de maintenir le lien social, le goût de sortir de chez soi, pour toutes les personnes même en perte d'autonomie.

Sur orientation des travailleurs sociaux, des agents se présentent au domicile des personnes suivies et proposent :

- **Un accompagnement individuel** des personnes isolées de tout âge :
 - **86 bénéficiaires (66 en 2021)**
- **Un accompagnement collectif** des personnes âgées confrontées à un isolement relationnel :
 - **210 actions collectives organisées**
 - **1 869 participants représentant 74 personnes différentes.**

Ces activités sont de différentes natures (culturelles, sportives, découverte de l'environnement, etc.) et se déroulent au sein de différentes structures de quartier avec lesquelles le Service Accompagnement a développé un partenariat.

Ce service est articulé et en lien de plus en plus avec les Points d'Accès aux droits dans le cadre de la mise en œuvre du développement social local.

➤ **3 grands projets proposés par le service accompagnement :**

O'resto ! : une action vers le bien manger pour redonner envie de cuisiner avec des produits locaux et donner des repères en matière d'équilibre alimentaire.

Participants: 435 personnes

O'programme ! : une action de découverte de la programmation culturelle de manière large pour travailler sur l'estime de soi, ses émotions...

Participants : 5 personnes

O'SPORT, une action de remise en forme conduite avec la direction des sports de la ville pour lutter contre l'isolement, redonner les bons réflexes en matière d'hygiène de vie tant sur le plan de la santé physique que psychologique.

Participants : 149 personnes

Pour permettre à toutes les personnes de participer à ces actions, lorsque l'activité est payante, un tarif unique de 3 euros a été mis en place pour les personnes ayant un reste à vivre en dessous de 300 € mensuel, et un tarif solidaire si le reste à vivre est au-dessus de 300 € mensuel.

Mise en place d'ateliers d'activité physique adaptée :

Mise en place de séances d'activité physique adaptée en partenariat avec la résidence COS Saint Philibert.

Ces ateliers d'activité physique adaptée regroupent des personnes âgées vivant à domicile et des résidents de l'EHPAD. Le CCAS, particulièrement à l'écoute des personnes âgées dijonnaises vivant à domicile et très attentif à la place des EHPAD dans la cité, développe des actions partenariales en faveur du maintien de l'autonomie des personnes fragilisées par le grand âge.

L'activité physique adaptée contribue à un bon état de santé générale, permet également une stimulation cognitive ainsi que la préservation du lien social.

❖ Animations, grandes manifestations

Le CCAS organise des animations culturelles ou de loisirs et des grandes manifestations (Semaine Bleue et repas de fin d'année) en faveur des Dijonnais de plus de 60 ans.

La Ville de Dijon, partenaire du comité départemental de la Semaine bleue a organisé de nouvelles actions (conférence, café-débat, animations sportives et culturelles), afin de mieux valoriser les initiatives en faveur des séniors au sein de la direction de l'action sociale.

- **452** personnes ont participé aux visites guidées de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.
- **2 400** personnes ont assisté à une opérette sur le thème des comédies musicales, chœur de l'opéra de Dijon, à l'auditorium.
 - Bien au delà de la semaine bleue, c'est toute l'année que le CCAS propose un calendrier d'animations riches autour de **44 manifestations ayant bénéficié à 3 260 participants**
 - Le repas de Noel :
 - **1 900 participants**
 - Budget : 163,6 K€
 - Colis de Noel :
 - **4 116 colis ont été distribués**
 - Budget : 98,8 K€
 - Réseau de bénévoles : **108 personnes**



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

LA MAISON DES SENIORS (MDS)

La Maison des Seniors s'adresse à tous les seniors dijonnais, leurs proches et les professionnels de la Gérontologie. Elle accueille les seniors pour toute question de la vie quotidienne.

Parmi l'ensemble des actions menées, elle participe notamment à la lutte contre l'isolement.

Une information sur les services d'aides à la vie quotidienne, sur les activités culturelles, de loisirs, sportives disponibles sur la ville.

➤ en 2022, **7 416 personnes accueillies et 8 717 appels téléphoniques.**

Elle anime le dispositif «Seniors en contact». Des bénévoles appellent chaque semaine des seniors isolés afin de contribuer à rompre leur isolement.

En 2022, ce dispositif a été renforcé avec la participation de jeunes en services civiques écoutants volontaires et des bénévoles

En 2022, 99 personnes isolées ont été inscrites et 9 appelants y compris 4 jeunes en service civique (action intergénérationnelle) ont été impliqués dans l'action.

La Maison des Seniors organise des séances thématiques notamment pour les seniors qui souhaitent s'initier à l'informatique avec l'aide des bénévoles accompagnateurs numériques.

Le partenariat avec UNIS-CITE permet de mener des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et créer des liens intergénérationnels autour du programme les intergénéreux avec la mise en place de séances thématiques.

En 2022, 30 séances thématiques pour 793 participants.

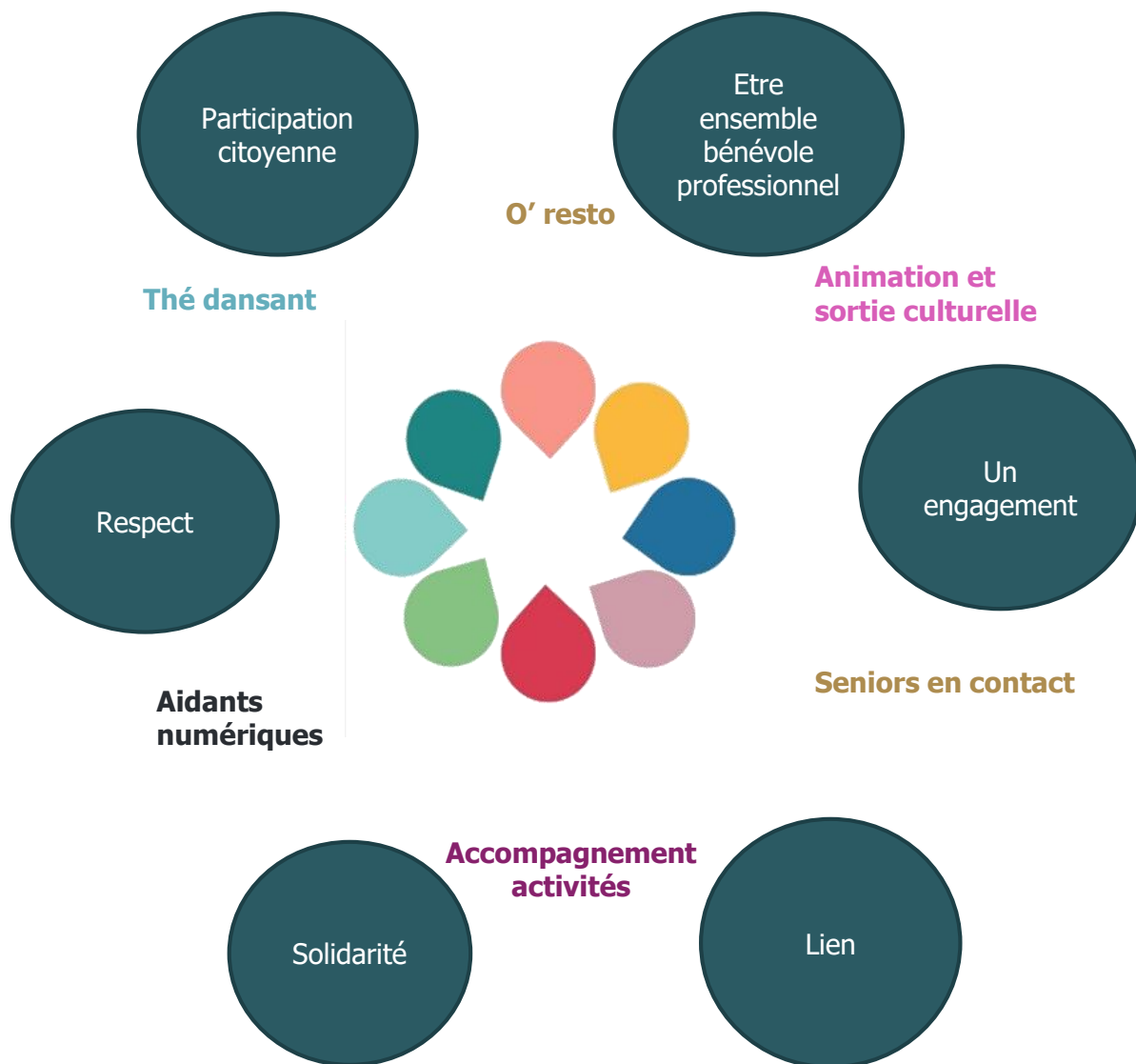
Parmi les thèmes abordés, on peut citer les mutuelles, les arnaques, le rôle de la police municipale, les AVC, les opticiens à domicile, le tri des déchets, le transport à Dijon, le Diabète, l'accompagnement à la fin de vie.

Egalement, s'initier à l'informatique avec l'aide de bénévoles « accompagnateurs numériques » (séances collectives d'information numérique et permanences hebdomadaires)

➤ en 2022, **107 séances aidants numériques.**

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

LE BÉNÉVOLAT



- Considérés comme collaborateurs du CCAS par une charte d'engagement réciproque, **les 108 bénévoles** participent aux missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, d'élaboration de nouveaux projets en faveur du lien social.
- Cette année une équipe de 8 bénévoles s'est investie dans le projet d'inclusion numérique de la ville de Dijon, animant à la Maison des Seniors, des permanences et **107 séances thématiques** en direction des seniors.

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT – PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

ÉVALUATION

Les travailleurs sociaux reçoivent ou visitent à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour les accompagner au mieux dans leurs démarches et à vivre en toute sécurité dans leur logement. Ils établissent l'évaluation sociale, médico-sociale ou socio-économique.

Ils instruisent également les demandes MDPH ou encore d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui sera transmise au Conseil départemental pour évaluation et mise en œuvre d'une prise en charge coordonnée et adaptée.



Cette évaluation conduit à la proposition d'un plan d'aide adapté aux besoins

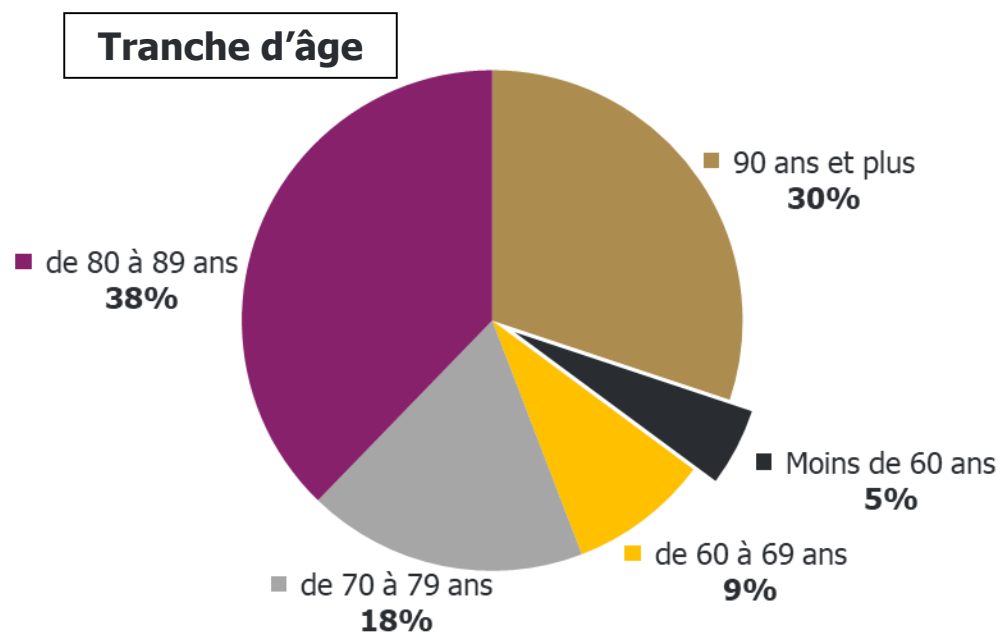


Ce plan est toujours élaboré en concertation avec la personne concernée et ses proches

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT – PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

- Il assure la livraison de repas au domicile des dijonnais de 60 ans et plus et participe au maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'apport nutritionnel et au lien social établi lors de cette visite quotidienne. Une veille sociale est assurée au quotidien par les agents chargés de cette mission.
- La carte présente 2 menus au choix composés de 4 plats + 1 pain, 1 potage et 3 propositions de menus adaptés : mixés, faciles à mâcher et repas pour personnes diabétiques.
- Renouvellement du Marché Public de fourniture de repas à domicile, attribué à DESIE société du groupe ID'EES 21 pour une durée d'un an renouvelable 3 ans et un budget annuel de 600 K€.
- 12 agents effectuent les livraisons du lundi au vendredi
- 2 agents administratifs + 1 responsable
- **385 usagers – 105 311 repas**



LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT – PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Dijon Métropole co-préside la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie depuis 2020.

Le CCAS de la Ville de Dijon porte certaines actions soutenues par cette conférence.

La mise en place des projets a débuté, en novembre et décembre 2022 et se poursuivra jusqu'en mai-juin 2023.

Les actions portées par le CCAS de la Ville de Dijon durant l'année:

- Ma santé dans la boîte (18 000 €)
- Conférences « Ustensiles astucieux » :
présentation d'aides techniques, proposée clef-en-main à chacune des 23 communes de la Métropole.(17 000 €)
- Sophrologie pour les aidants au sein de l'accueil de jour des Marronniers (13 000 €)
- Atelier Poivre&Sel (bien vieillir) et Maison Tourisk (situations à risques dans l'habitat) (3 000 €)
- Dijon Sport Senior (12 478 €)
- Séniors et les nouvelles mobilités (16 000 €)
- A vélo sans âge (522 €)

LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT – PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



©Philippe Maupetit

La petite boîte qui sauve

Dans une métropole où les plus de 60 ans représentent aujourd'hui un quart de la population, la prévention de la perte d'autonomie est un enjeu majeur.

Lorsque les secours arrivent chez une personne âgée qui vit seule, celle-ci est bien souvent en grande difficulté pour s'exprimer. Ils passent alors beaucoup de temps à collecter des informations médicales éparpillées dans le domicile, diminuant ainsi les chances de survie. Pour éviter cette perte de temps, les personnes âgées identifiées par les travailleurs sociaux et/ou les professionnels de santé disposent désormais d'une boîte rouge à placer dans leur frigo. Celle-ci regroupe tous les renseignements qui facilitent l'intervention des secours.

Né au Québec, ce dispositif porté par le Centre communal d'action sociale et la Maison des seniors est proposé sur le territoire métropolitain dans le cadre du programme d'actions défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Dans un premier temps, ce sont près de **3 000 boîtes qui vont être distribuées.**

Je me félicite de cette première qui renforce notre ambition d'être un territoire social et solidaire.

François REBSAMEN
Maire de Dijon
Président de Dijon métropole



LA GÉNÈSE

Cette initiative, née au Québec, a été reprise par la province Belge de Luxembourg (20 000 boîtes dans 44 communes).

Mais aussi par un village plus près de chez nous qui est Guérigny (Nièvre).

L'OBJECTIF

En cas d'intervention des pompiers, de la police, des services de secours médicalisés...

Si la personne est en grande difficulté et ne peut s'exprimer, les intervenants sauront, en voyant l'autocollant collé sur le réfrigérateur, que la personne dispose de ce type de boîte.

Ceci évitant des gestes qui pourraient s'avérer dangereux et des recherches inutiles. Cela permet de **gagner du temps, parfois quelques minutes qui peuvent sauver une vie.** Cela peut permettre aussi de répondre aux besoins des services de secours et de police, dans le cadre de disparition des seniors atteints ou non de démence.

En effet, lorsque les secours sont face à un patient, inconscient ou décédé, ils ne savent pas toujours à qui ils ont à faire, ils doivent alors chercher nombre de renseignements administratifs et médicaux éparpillés dans le domicile.

Pourquoi donc ne pas regrouper les informations dont ils ont besoin dans un même endroit facilement accessible ?

Or, tout le monde a un réfrigérateur, facile à trouver dans un appartement ou une maison. De plus, un autocollant est apposé sur le réfrigérateur afin d'indiquer la présence de la boîte.

CETTE BOÎTE EST UN GAIN DE TEMPS VITAL !

LE PRINCIPE

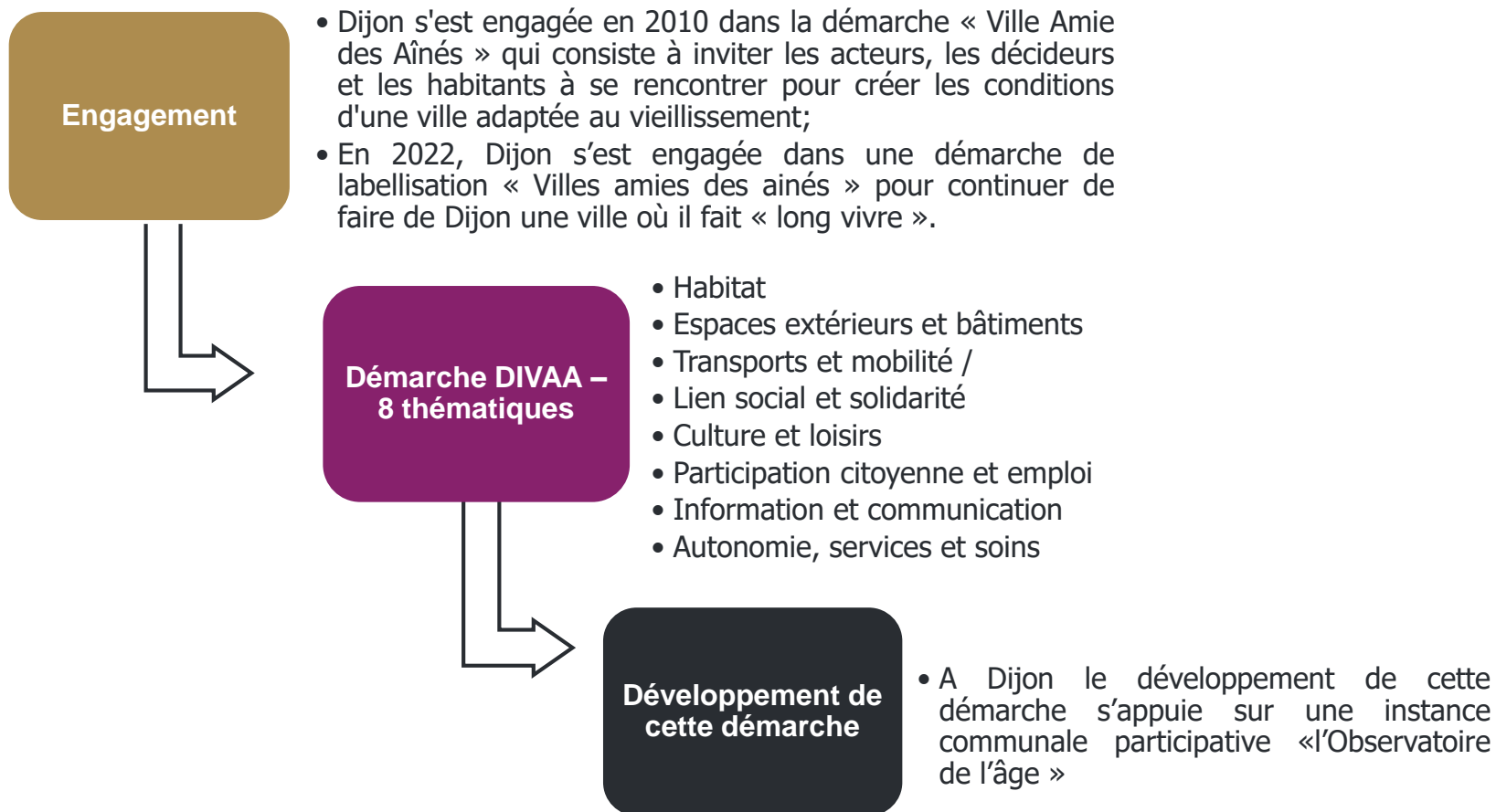
Une boîte de **couleur rouge flashy**, placée dans son **réfrigérateur**, contenant tout ce qu'il faut savoir sur la santé de la personne :

- ✓ Le nom du **médecin traitant** et son numéro
- ✓ Le double des **ordonnances**
- ✓ Les **infections** chroniques
- ✓ Les **traitements en cours**, les **allergies**
- ✓ Le **numéro de Sécurité sociale**
- ✓ Le **groupe sanguin**
- ✓ Les **personnes à prévenir** en cas d'urgence...



LA DÉMARCHE - VILLE AMIE DES AÎNÉS

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT – PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT – PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



L'Observatoire de l'âge

Instance municipale participative coordonnée par les services du CCAS qui réunit des élus, des habitants, des représentants des retraités, des institutions et des experts afin de mener une réflexion et de soutenir la réalisation d'actions concrètes en faveur d'une ville attentive et adaptée au vieillissement.

Madame **Marie-Odile CHOLLET, Conseillère Municipale** a été désignée pour en assurer la Présidence.

➤ L'Observatoire de l'âge a retenu deux thématiques à travailler en 2022 - 2023 :

- autonomie, service et soins ;
- lien social et solidarité.

Des rencontres mensuelles permettent de croiser les regards, étayer la réflexion et construire des préconisations

➤ Une conférence thématique consacrée à la sexualité des seniors a réuni près de 70 personnes.

➤ Le collège des habitants de l'Observatoire de l'âge a participé à l'organisation du Congrès du réseau Francophone des Villes Amies des Aînées qui a eu lieu à Dijon les 6 et 7 juillet 2022.

LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

COMMISSARIAT DE POLICE – 2 TRAVAILLEURS SOCIAUX

Ces agents portent des missions spécifiques mais complémentaires aux autres acteurs du territoire, définies par la circulaire du 21 décembre 2006, instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie » et visant à fixer leur champ d'intervention. Interface entre l'action policière et la prise en charge sociale, la mission principale des travailleurs sociaux consiste à traiter des problématiques sociales en temps réel, le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Leurs interventions de premier niveau leur permettent de répondre à des besoins qui échappent souvent aux services sociaux de la commune répondant ainsi de manière très efficace à la problématique du non recours.

En 2022, **un second poste de travailleur social** a été mobilisé permettant un suivi global des situations rencontrées au delà des seules violences intrafamiliales. Celui est financé par l'Etat à hauteur de 80% en 2022 (50% en 2023 et 30% en 2024), le premier poste de travailleur social étant financé à hauteur de 50% par le Département.

Les principales missions des travailleurs sociaux en commissariat :

- accueillir et écouter en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
- intervenir en proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
- participer au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
- informer et orienter vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio médico-éducative.

Ils peuvent recevoir des auteurs d'infractions, des victimes ou des personnes qui ne sont ni victimes ni auteurs. L'action des travailleurs sociaux doit permettre une amélioration de l'accueil des victimes et favoriser la prévention de la récidive.

- **425 entretiens**
- **83 % sont des femmes**
- **41 % pour des violences physiques**



ACCUEILS SOCIAUX

Orientation sur signalement :

De nombreuses personnes sont orientées suite à un signalement effectué par la famille, l'entourage, les services de secours et de santé, les bailleurs sociaux...

Toute personne ou service préoccupé par la situation d'un majeur fragile ou vulnérable peut procéder à un signalement auprès d'un travailleur social qui engagera un accompagnement social.

Celui-ci appréciera l'opportunité d'adresser un signalement au Procureur ou une demande de mise sous protection au Juge des tutelles dans les cas les plus graves.

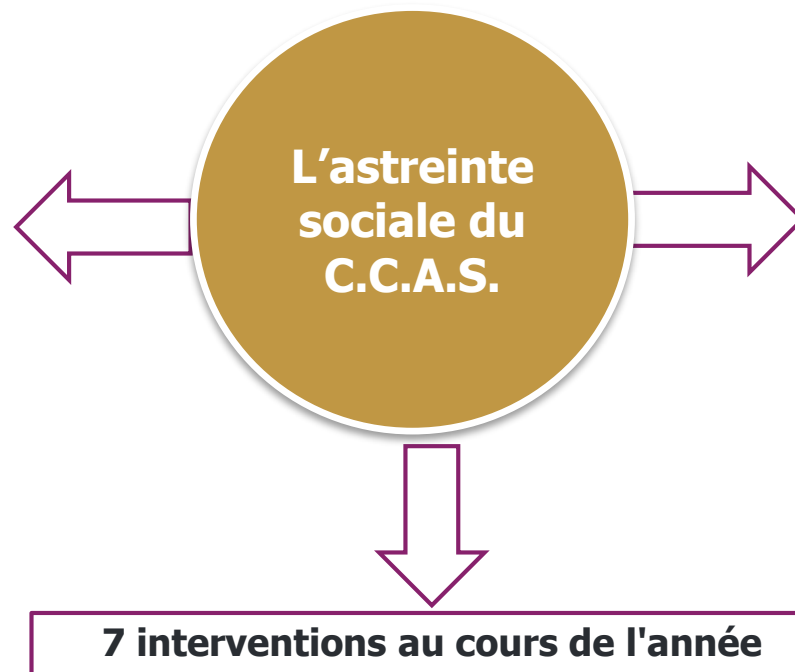
En 2022, 27 mesures de protection ont été transmises au Tribunal judiciaire.

L'ASTREINTE SOCIALE

L'astreinte sociale est un dispositif d'urgence qui garantit 24H/24 une réponse sociale en cas de sinistre :

- incendie ;
- explosion ;
- inondation ;
- accident de toute nature empêchant de demeurer dans le logement.

L'astreinte sociale du CCAS contribue au dispositif général mis en place et coordonné par le PC sécurité, dans le prolongement ou en complément de l'intervention des services de secours (pompiers, police, etc...).



Elle apporte une réponse immédiate pour aider des personnes victimes de sinistres, au sein de leur domicile, à Dijon, à :

- se loger
- se nourrir
- se vêtir
- contacter leurs familles

LE SERVICE MISSION HANDICAP

Ses principales missions sont d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap et de sensibiliser les agents des trois collectivités : Dijon Métropole, Ville de Dijon et CCAS de Dijon (sensibilisation interne) et le grand public aux différentes formes de handicap avec l'organisation de la 15^{ème} édition de « Jouons de nos différences » de nouveau au cœur du Parc de la Colombière après une édition 2021 réalisée sous format numérique du fait des conditions sanitaires.

Ce sont 13 volontaires du CCAS et 13 partenaires qui ont participé à la réalisation des 41 activités proposées lors de cette 15^{ème} édition.

Le service est l'interface identifiée entre ce public porteur de handicap, les associations et l'ensemble des services municipaux. Il soutient les services dans leurs projets et travaille régulièrement en collaboration avec la Direction de la Culture.

Il joue également un rôle d'information en travaillant avec un important réseau d'associations. Ce réseau permet des échanges internes entre ses membres et d'enrichir les informations adressées aux usagers sur leurs droits ou sur les activités culturelles et de loisirs accessibles.

Mise en place d'actions coordonnées en faveur des personnes en situation de handicap à travers la création et l'animation d'un réseau de référents handicap présent dans l'ensemble des Directions de la Ville de Dijon et de Dijon métropole. Ces actions seront orientées en fonction des besoins exprimés par les personnes handicapées elles-mêmes.

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

La CCAPH est une instance de concertation entre les élus de la Ville de Dijon et les associations représentatives des personnes handicapées. La commission se réunit une fois par an, établit un bilan des actions de l'année sur le territoire de Dijon et expose les projets de l'année à venir. Cette instance a fait l'objet d'un travail de refonte en 2022 qui engendrera en février 2023 de nouvelles modalités d'animation de ce temps fort entre les associations, les élus et les services de la Ville de Dijon.

La CCAPH est un complément à la commission intercommunale d'accessibilité qui n'intervient, quant à elle, que sur des domaines réglementés : transports et logement.

LES AIDES FINANCIÈRES

ACCUEILS SOCIAUX/RÉGIE DES AIDES FACULTATIVES

Le CCAS intervient seul ou en co-financement avec d'autres organismes sociaux ou associatifs sur évaluation sociale. Les aides financières facultatives ont un caractère ponctuel, pour contribuer réellement à l'amélioration des situations.

2 210 aides accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles. Soit **275 271,52 €** redistribués, en baisse de **-3,62 %** par rapport à 2021.

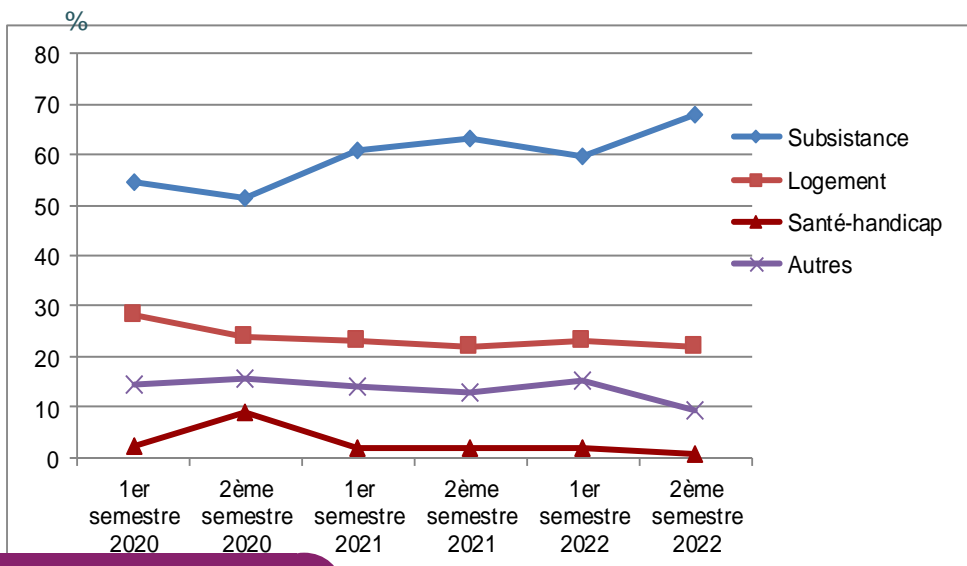
- Service social général : **219 720,50 €**
- Service social gériatrique : **55 551,02 €**

En 2022, les montants redistribués pour les deux services sont en baisse, de même que le nombre d'aides total, en revanche le montant moyen alloué pour le service social général est en augmentation de **+ 2,67 %**, alors que celui du service social gériatrique baisse de **- 7,08%** par rapport à 2021.

Les aides à la subsistance représentent **60,98 %** des aides globales redistribuées pour les deux services en 2022, contre **58 %** en 2021.

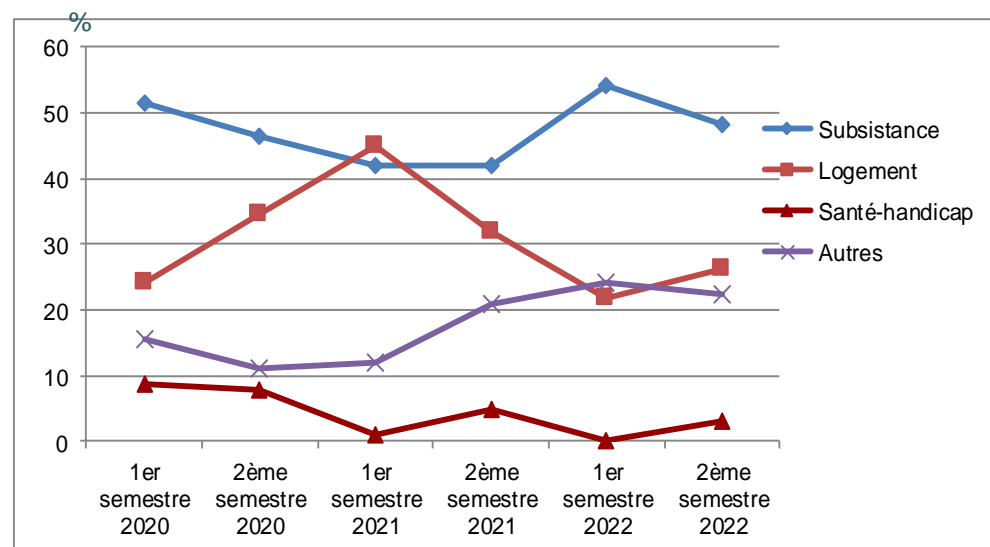
	1 ^{er} semestre 2022	2 ^{ème} semestre 2022
Nombres d'aides	1 172	1 038
Montant	145 792 €	129 479 €

Aides accordées aux moins de 62 ans



Evolution de la proportion de la nature des aides redistribuées depuis janvier 2020

Aides accordées aux plus de 62 ans



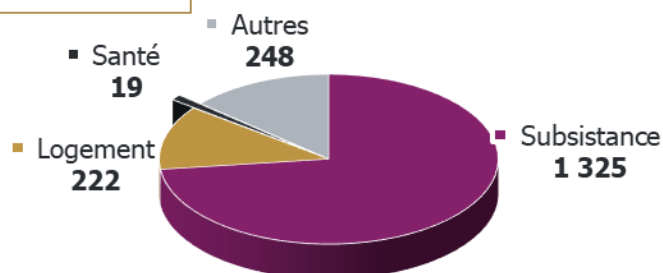
LES AIDES FINANCIÈRES

ACCUEILS SOCIAUX / RÉGIE DES AIDES FACULTATIVES

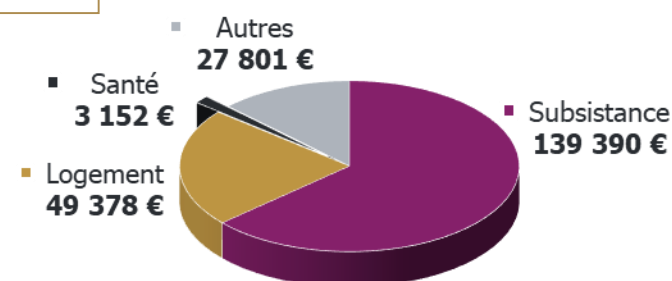
Focus sur la part en nombre et en valeur des aides redistribuées en 2022

1- Les aides accordées aux personnes entre 18 ans et 62 ans

En nombre d'aides

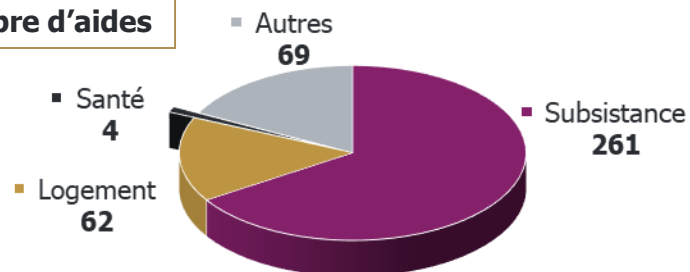


En valeur

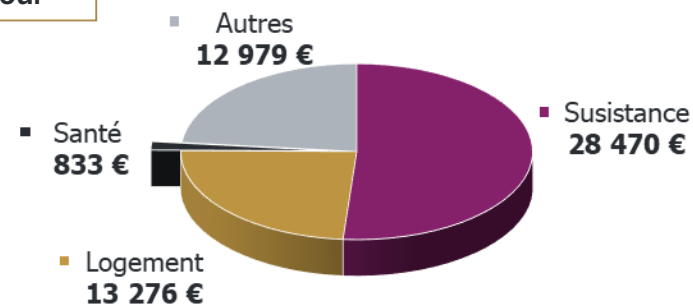


2- Les aides accordées aux personnes de plus de 62 ans

En nombre d'aides



En valeur



3- Commission mixte des impayés

Dans le cadre de la lutte pour l'inclusion des publics les plus en difficulté, cette commission octroie des aides au paiement des services municipaux : restauration scolaire des enfants en école primaire, accueil en crèche et accueil des enfants dans le cadre des activités péri-scolaires...

Soit 23 359 € d'aides accordées à 151 personnes.

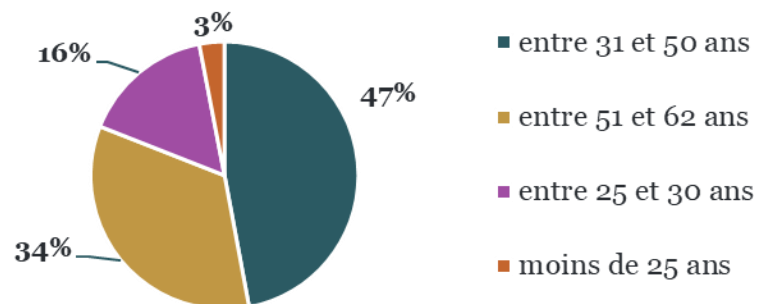
LES AIDES FINANCIÈRES

ACCUEILS SOCIAUX / RÉGIE DES AIDES FACULTATIVES

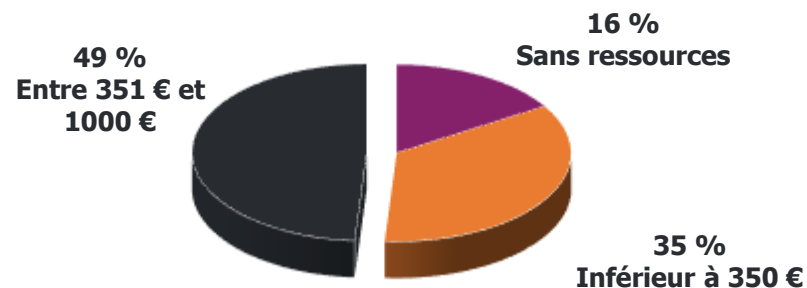
Typologie des demandeurs en 2022

1- Les aides accordées aux personnes entre 18 ans et 62 ans

Age des demandeurs

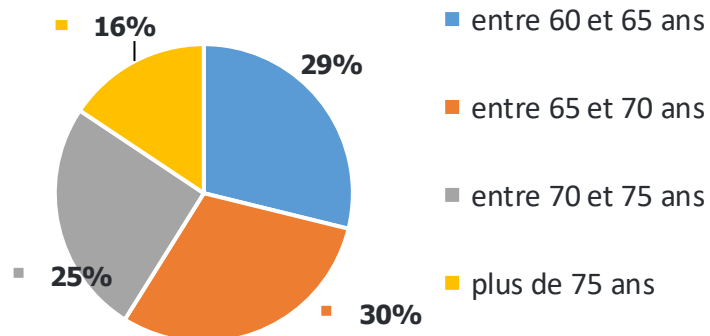


Ressources des demandeurs

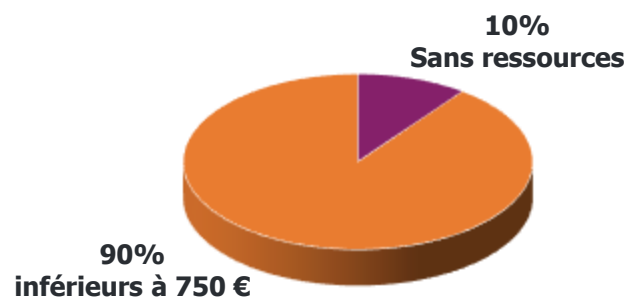


2- Les aides accordées aux personnes de plus de 62 ans

Age des demandeurs



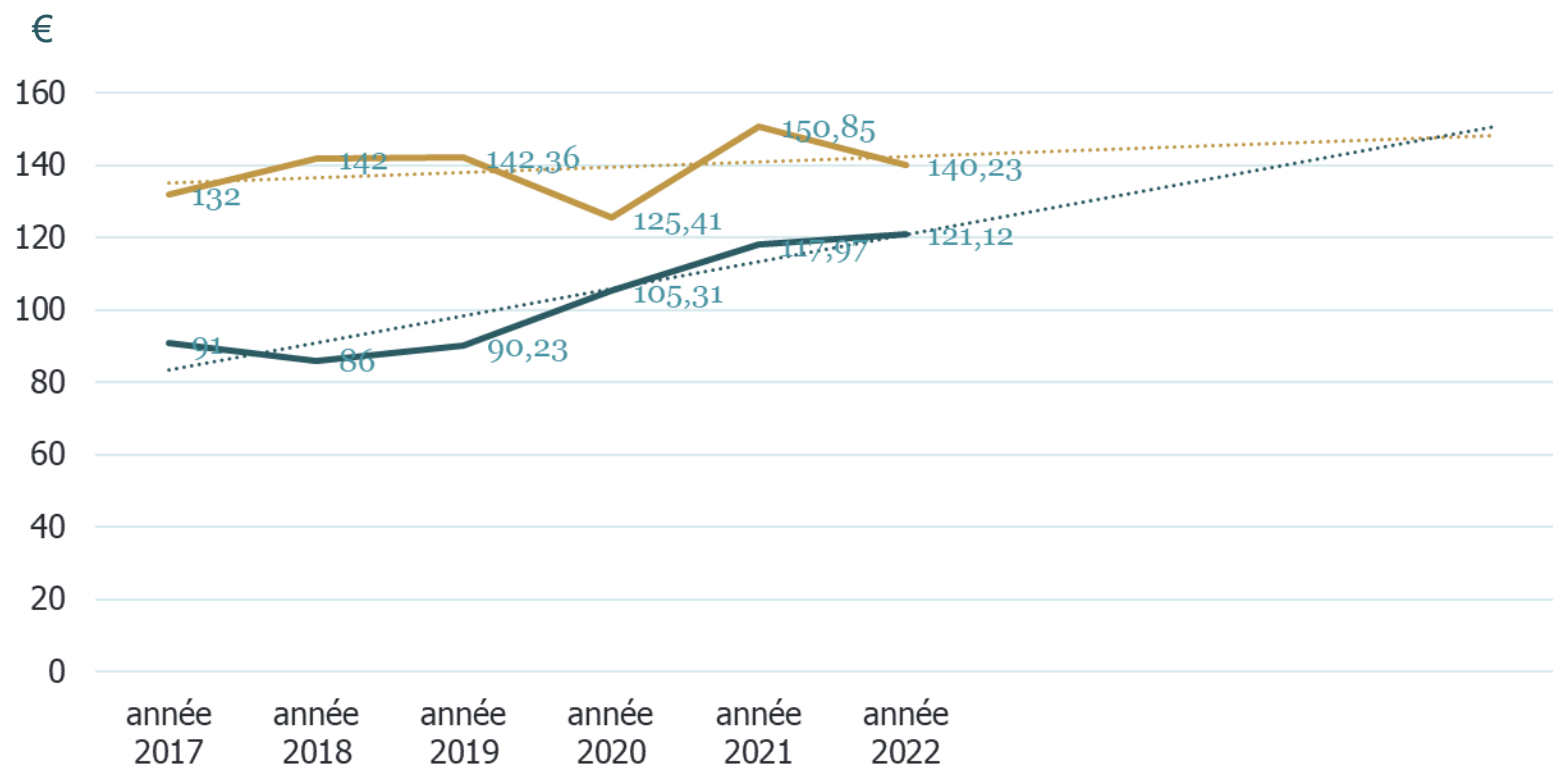
Ressources des demandeurs



LES AIDES FINANCIÈRES

ACCUEILS SOCIAUX / RÉGIE DES AIDES FACULTATIVES

Evolution du montant moyen des aides accordées par la régie des aides facultatives



- Service social général
- service social gérontologique
- Linéaire (service social gérontologique)
- Linéaire (Service social général)

LE PARTENARIAT SUR LE TERRITOIRE

▪ Soutien aux associations à caractère social et médico-social

- 14 subventions accordées aux associations suivantes : ASCS Balzac, Croix Rouge Française, OPAD, Organisation du centre de promesse du téléthon, Restaurant Relais du cœur de Côte d'Or, SDAT Centre d'aide à l'insertion, SEDAP Programme d'échange de seringues, UDCCAS, AIDES Bourgogne;
- 514 200 € attribués en subventions de fonctionnement dont L'OPAD pour un montant de 415 000 €;
- dans le cadre du soutien aux actions d'amélioration de l'efficacité de l'aide alimentaire, une subvention d'investissement a été attribuée à EPI SOURIRE pour l'achat d'une chambre froide.

▪ Don de 15 000 € par le Crédit Municipal

- somme investie dans la réalisation d'un guide d'information des services proposés par le CCAS à destination du public.

▪ Accompagnement de personnes en situation de surendettement

- **CRESUS** : sur orientation des travailleurs sociaux, l'association accueille, informe et conseille la personne et recherche avec elle des solutions à ses difficultés financières (par convention le CCAS finance ces prises en charge).

LE PARTENARIAT SUR LE TERRITOIRE

ISM Corum : une convention a été signée avec ce service d'interprétariat afin d'assurer une égalité de traitement et d'information malgré la barrière des langues.

La Caisse d'Allocations Familiales Côte d'Or les échanges réguliers avec un référent désigné au sein de la CAF facilitent le traitement des dossiers complexes et évitent ainsi les ruptures de droit et permettent l'accès aux prestations

Les épiceries sociales permettent aux personnes en difficulté de bénéficier de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, sur orientation des travailleurs sociaux.

ENVIE : les accords passés avec cette entreprise d'insertion bénéficient aux publics orientés par les travailleurs sociaux en leur offrant un prix préférentiel pour l'acquisition d'équipement électroménager.

ENGIE : la convention passée avec Engie a pour objectif de donner un outil qui facilite le traitement des dossiers de demande d'aides pour l'accès ou le maintien de la fourniture d'énergie.

EMAS L'équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS) est une unité d'intervention à domicile en santé mentale. Les travailleurs sociaux peuvent la saisir lorsqu'une personne adulte est dans l'incapacité de formuler une demande de soins afin de favoriser l'accès ou le retour aux soins.

Centre médico-psychologique (CMP) : Les travailleurs sociaux se heurtent aux difficultés d'accompagnement des personnes vers une prise en charge médicale. Le partenariat mis en place avec les CMP offre une réponse partielle à ces situations.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'ACCÈS OU DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le service des interventions sociales et la résidence sociale ABRIOUX se concertent régulièrement avec le service logement de Dijon Métropole, la société d'économie mixte ADOMA, le dispositif ACOR Dijon Métropole, l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), l'association Action Logement, dans le but d'accompagner au mieux le parcours résidentiel des usagers.

Le CCAS participe également à diverses commissions d'orientation et/ou de veille sociale, SIAO21, CPSQ.

Le partenariat avec l'Etat, la DDETS est de plus en plus soutenu dans le cadre du SPHL et du PDALHPD.

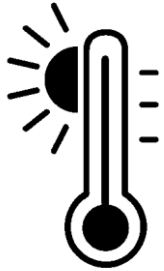
Les services sociaux mobilisent les acteurs locaux du logement pour répondre aux problématiques : rupture du parcours résidentiel, logement vétuste, insalubre ou inadapté au handicap, etc..

9

Les dispositifs spécifiques



PLANS CANICULE ET DÉNEIGEMENT



Le plan canicule

Il entre en vigueur du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année. Les personnes âgées de plus de 65 ans isolées, handicapées ou inaptes au travail peuvent s'inscrire sur le registre nominatif communal

La cellule canicule a pour missions de mettre à jour le registre, de diffuser des messages de prévention et en cas de déclenchement du niveau 3 par la Préfecture, d'appeler quotidiennement toutes les personnes inscrites sur le registre, jusqu'à la levée du dispositif.

Déclenchement niveau 3 : 2 déclenchements en 2022

460 personnes inscrites sur le registre communal



Le plan déneigement

Ce dispositif gratuit est mis en place du 15 novembre au 15 mars de chaque année, à destination des personnes âgées isolées ou en situation de handicap qui vivent dans une habitation individuelle.

Afin de leur permettre d'être en conformité avec l'arrêté municipal selon lequel le déneigement des trottoirs doit être assuré par les habitants, ces personnes peuvent contacter la cellule déneigement qui organise le déneigement de leurs trottoirs par des prestataires externes.

Pas de déclenchement en 2022

La Ville a souhaité s'engager dans le dispositif « Cités éducatives » qui s'appuie sur une alliance de l'ensemble des acteurs dont la préfecture et l'éducation nationale. Le 29 janvier 2022, la Ville de Dijon a été labellisée Cité éducative.

La Ville de Dijon a choisi le CCAS pour porter le dispositif en raison de sa dimension socio-éducative. L'arrivée de la Cité éducative au sein du CCAS constitue un moment fort de redimensionnement de ses champs d'intervention. Se trouve ainsi concernée la thématique jeunesse, à l'appui de financements de l'Etat permettant de déployer des réponses ambitieuses en matière de parentalité et de développement de la réponse numérique à destination des jeunes et de leurs parents.

Par délibération du 6 juillet 2022, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé la subvention de l'Etat d'un montant de 450 000 € au titre du financement du label Cité Educative.

Objectifs, moyens, acteurs

Cette nouvelle dynamique territoriale concerne les deux quartiers politique de la Ville des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche. Elle vise à renforcer la stratégie d'éducation par une coordination et un étayage des dispositifs existants et par l'opportunité d'impulser de nouvelles actions.

La Cité éducative est envisagée en synergie sur les deux territoires afin d'imbriquer les différentes politiques publiques, de décloisonner les dispositifs du Contrat de Ville et de l'Education nationale, créer des dynamiques d'acteurs et mettre en cohérence des parcours dans une approche globale.

L'objectif est de proposer aux enfants un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé de la prime enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active selon les priorités suivantes :

- favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant ;
- accompagner la parentalité ;
- accompagner les enfants et les jeunes dans leurs différents temps de vie ;
- agir sur la prévention santé-hygiène ;
- réussir la transition numérique ;
- mieux coordonner l'ensemble des parties prenantes ;
- mieux communiquer.

THÉMATIQUES - EXEMPLES D' ACTIONS



ALIMENTATION SAIN ET DURABLE POUR TOUS

Le projet territoire d'innovation Dijon Métropole doit permettre aux consommateurs du territoire d'accéder à des produits sains et durables dans le cadre de la transition alimentaire et écologique.

La ville de Dijon, par l'intermédiaire du CCAS, coordonne un axe du projet spécifiquement consacré à l'accès des populations défavorisées à cette alimentation en intégrant les acteurs de l'aide alimentaire et de leurs bénéficiaires. Initié en 2017, il se poursuivra jusqu'en 2025.

L'objectif de cet axe est de permettre aux populations les plus contraintes économiquement d'augmenter la part des fruits, légumes et légumineuses dans l'alimentation.

En 2022, un travail a été conduit autour de l'amélioration des approvisionnements des structures de l'aide alimentaire :

- La Banque Alimentaire de Bourgogne a réalisé avec le soutien du cabinet Solliance, un état des lieux de son fonctionnement et démarché de nouveaux partenaires privés en vue de signer de nouvelles contractualisations pour diversifier globalement ses approvisionnements en produits locaux, sains et durables. Il apparaît que le fonctionnement de la Banque Alimentaire est très satisfaisant mais qu'elle doit progresser sur sa communication. 5 nouveaux contrats ont été signés en fin d'année 2022. La Banque Alimentaire s'est dotée d'une équipe prospective constituée de bénévoles et d'un salarié afin de poursuivre la démarche.
- Dijon Métropole et l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire du territoire ont initié la mise au point et le déploiement d'une solution numérique qui permette d'identifier et d'homogénéiser les cycles d'approvisionnement en denrées et d'optimiser les circuits de distribution de la Banque Alimentaire tout en tenant compte des besoins et des habitudes alimentaires des bénéficiaires. Ils ont travaillé avec l'association Cap Digital afin de lancer un challenge numérique auprès des entreprises capables de construire cette solution au regard d'un cahier des charges établi en fonction des besoins de chacun des acteurs. Au mois de décembre, l'entreprise SOLOMCO, basée à Lille, a été retenue par un jury constitué de l'ensemble des partenaires.
- La Maison Phare a développé la culture urbaine (projet quartier fertile) afin d'approvisionner son restaurant participatif et d'encourager l'auto-provisionnement des habitants.

LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

L'enjeu de la Nuit de la solidarité va au-delà d'un simple décompte. C'est un outil de la stratégie du Logement d'Abord dont la construction de solutions se fait au niveau local.

Elle est coordonnée par la DIHAL et vise à :

- connaître le nombre de sans-abri sur le territoire à un instant donné, les profils des populations sans-abri et leurs besoins ;
- mettre en place des dispositifs adaptés ;
- favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur ;
- rendre visible les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

La ville de Dijon a participé pour la première fois à cette opération le 20 janvier 2022 et a souhaité tout particulièrement mettre l'accent sur la sensibilisation du grand public à la problématique des personnes sans-abri afin de lutter contre les représentations et communiquer sur les actions et les dispositifs existants sur le territoire.

Elle a été pilotée par la direction de l'action sociale en partenariat avec : la Préfecture, la SDAT, l'ADEFO, la Croix rouge, la Fédération des acteurs de la solidarité et le service de la tranquillité publique.

Pour cette première édition, 10 binômes constitués d'un bénévole ou d'un salarié des associations partenaires et d'un ou deux citoyens volontaires, sont allés à la rencontre des personnes sans-abri sur le secteur du centre-ville et sur des lieux particuliers (la gare, le square Clémenceau et les parkings en sous-sol).

La Côte d'or était sur cette période un territoire dit « zéro refus ». Les binômes ont rencontré 9 personnes qui n'avaient pas de solution de logement pour la nuit. Ces personnes ont répondu à un questionnaire qui visait à connaître les freins à trouver une solution d'hébergement mais plus globalement à retracer leur parcours.



10

Chiffres clés



CHIFFRES CLÉS

Nombre de personnes accueillies et reçues

- **2 732** foyers suivis par un travailleur social :
Dont
84 % de personnes isolées
16 % de couples
- **1184** rendez-vous SISAD
- **902 personnes ont été accueillies** dans les permanences de quartiers
- **7 416 personnes ont été accueillies** à la Maison des seniors – 8 717 appels téléphoniques reçus – **30** séances thématiques – 107 séances Aidants numériques
- **446** personnes ont été accueillies à la résidence Abrioux en 2022

Service social gérontologique

- **1 961** foyers suivis
- **3 652** entretiens dont :
30 % de visites à domicile

Service social général

- **1 412** foyers suivis
- **4 372** entretiens physiques

CHAA - montant des aides financières 275 271,52 €

Service social général : **219 720,50 €**
Service social gérontologique : **55 551,02 €**

Services

- **Centre d'accueil de jour « Les Marronniers » : 68 personnes accueillies sur 1 813 journées**
- **Accompagnement : 86 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement individuel et **74 personnes différentes** ont participé aux **210 actions collectives – 1869 participants**
- **Repas à domicile : 385 clients pour 105 311 repas**

Animations

- **44** manifestations pour **3 260** participants
- **452** personnes ont participé aux visites guidées de la Cité internationale de la gastronomie et du vin
- Semaine bleue : **2 400 personnes ont assisté au spectacle à l'auditorium**
- Le repas de Noël : **1 900 participants**
- Colis de Noël : **4 116 colis ont été distribués**
- Réseau des bénévoles : **108** personnes

Domiciliation

- **608** domiciliations pour **948** personnes
- **231 domiciliations nouvelles et 327 renouvellements**
- **20 000** courriers enregistrés transmis aux personnes domiciliées

Observatoire de l'âge

- Réunion et temps d'échange: **20** séances et **258** personnes
- Conférence « sexualité des seniors »: **68** personnes

Ressources Humaines /Budget principal + Marronniers

- R.H. : 116 agents = 112 ETP
- **Investissement** : dépenses : 595 530,56 € ; recettes : 794 038,6 €
- **Fonctionnement** : dépenses : 9 497 279,36 €; recettes : 11 537 575,86 €
- **Participation de la Ville de Dijon** : 6 366 575€

11

Perspectives 2023



AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES HABITANTS

L'ACCÈS AUX DROITS

Le CCAS avancera dans le processus de territorialisation de son action sociale à travers l'installation d'une nouvelle équipe au sein de son territoire d'intervention, conformément à la démarche de renforcement de la proximité des équipes de travailleurs sociaux du CCAS avec ses usagers.

L'équipe intervenant sur le territoire de la Fontaine d'Ouche – Bourroches s'installera avenue du Lac tout début 2023, portant à 3 le nombre d'équipes territorialisées.

Le Point d'Accès aux Droits Parc/Mansart toujours sur le site hôpital déménagera dès qu'un site aura été identifié.

Les sites d'installation constituent des Points d'accès aux Droits CCAS-Métropole, traduisant la priorité volontariste donnée par la Ville et son CCAS, en articulation avec la Métropole dijonnaise, en matière de résorption des inégalités.

Rapprochement fonctionnel du SISAD et du service de la domiciliation dans la perspective d'une réorganisation de ces deux services dans le cadre de la territorialisation de l'accès aux droits.

➤ Développement Social Local

L'année 2023 sera celle du déploiement effectif d'une ambition affichée : faire des Points d'Accès aux Droits des acteurs incontournables de la réponse sociale dans une imbrication avec le partenariat local. Le CCAS verra ses équipes s'impliquer de manière plus nette dans le tissu local à travers une démarche de développement social local qui vise à élargir le partenariat pour afficher toujours plus l'ambition de faire des publics accompagnés des citoyens à part entière dans leur ville, en pleine autonomie.

Un effort particulier sera porté en matière de formation des professionnels présents au sein des Points d'Accès aux Droits afin d'apporter des évolutions dans la typologie des interventions portées sur ces sites.

Si l'accompagnement individuel maintient toute sa pertinence, les travailleurs sociaux investiront d'autres modalités de réponses en déployant de nouvelles actions collectives et en opérant un rapprochement vis-à-vis des partenaires locaux.



AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES HABITANTS

L'ACCÈS AUX DROITS

Poursuite de la réflexion autour de l'amélioration des accueils

Certains sites « Points d'accès aux Droits » continueront de bénéficier d'une démarche dénommée « design de service » visant à rendre aussi performante que possible la dimension d'accueil des publics, en étant au plus près de leurs besoins.

La démarche contribuera à l'objectif d'innovation sociale afin d'élaborer des réponses à des besoins sociaux et s'appuiera sur l'expression des usagers eux-mêmes ainsi que celle des agents intervenant dans ces espaces.

Actions en faveur de la lutte contre l'isolement des aînés

Développement des liens entre les services sociaux et les maisons d'éducation populaire grâce au déploiement des Points d'Accès aux Droits sur les territoires et à la mise en place d'accompagnants administratifs au sein de ces sites.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Le CCAS accentuera son appui en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales grâce à l'arrivée, fin 2022, d'un second poste de travailleur social au Commissariat de Police de Dijon, renforçant significativement l'implication communale sur cet important sujet de société.

Accès aux droits par la réduction de la fracture numérique

Comme les années précédentes, la lutte contre la fracture numérique constitue un enjeu central et les actions pour la réduire seront poursuivies et approfondies. La consolidation du réseau des aidants numériques constituera une priorité. Désormais pleinement constitué et articulé autour du territoire métropolitain, ce réseau continuera à se développer, pour adapter l'accompagnement qu'il propose ou orienter les usagers sur des propositions de formation dans le but d'autonomisation.



AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES HABITANTS

L'ACCÈS AUX DROITS

Politique du logement social – Résidence Sociale Abrioux

Poursuite de la participation du CCAS à la politique du logement très social, en faveur d'un nouveau public élargi (notamment en direction des familles, en particulier monoparentales).

Prenant appui sur la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement, le CCAS s'inscrit plus largement dans le dispositif hébergement – logement du territoire, dans un contexte de développement local d'un nouveau quartier, en lien avec le centre social le Tempo.

La résidence Abrioux portera une attention toute spéciale à l'évolution du conflit en Ukraine. De celui-ci dépendra la capacité de la Résidence Abrioux à réinvestir pleinement sa vocation première qui est d'accompagner des publics dans leur parcours logement vers une solution de logement ordinaire.

Inclusion de tous

L'inclusion de tous passera d'abord par penser différemment la place des personnes accueillies pour leur donner un vrai rôle, une possibilité d'expression et d'élaboration des propositions d'adaptation de réponses. Dans cet esprit, en lien avec l'orientation municipale vers un réengagement fort autour de la participation citoyenne, un comité des usagers verra le jour.

Handicap

Mise en place d'actions coordonnées en faveur de personnes en situation de handicap par le service Autonomie de la Direction de l'Action Sociale avec l'évènement « Jouons de nos différences » et le pilotage de la Commission d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap – CCAPH.



L'ACCÈS AUX DROITS

➤ **Coordination des acteurs de l'aide alimentaire**

Autour d'une coordination des acteurs de l'aide alimentaire renforcée, le CCAS favorisera des actions d'amélioration de l'efficacité de l'aide alimentaire sur le territoire, concertée entre les acteurs, dans le respect de l'autonomie et de l'histoire de chaque association.

➤ **La Cité éducative**

En 2023, le déploiement se poursuivra avec la construction et la mise en place des actions en lien avec les acteurs du territoire et l'éducation Nationale.



L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT - PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

➤ « Bien vieillir chez soi » - Changez nos regards pour construire Ensemble

En articulation étroite avec la nouvelle politique « Longévité » portée par Dijon Métropole, plusieurs pistes de travail mobiliseront l'action sociale mais aussi d'autres directions de la Ville de Dijon en lien avec les acteurs du secteur :

- Pour favoriser le bien vieillir chez soi avec le développement de l'offre de service des structures du CCAS, la Maison des Séniors (dispositif « ma santé c'est dans la boîte rouge », malle « ustensiles astucieux), l'accueil de jour des Marronniers (ateliers de sophrologie à destination des aidants), le service des repas à domicile (déploiement d'un questionnaire de satisfaction) et l'accompagnement des projets de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire Dijon Métropole.
- Pour favoriser le bien vieillir dans sa Ville, à travers la mobilisation des services de la Ville (mobilité, lien social, sport, culture).

➤ Le développement de la démarche participative citoyenne

Au-delà des échanges et actions innovantes sur l'adaptation de la ville au vieillissement émanant de l'Observatoire de l'âge dont les membres sont issus des ateliers de quartiers, la Ville de Dijon s'est engagée en 2022 en direction du label Ville amie des aînés et pour une obtention en 2023.

La structuration de la gouvernance de l'Observatoire de l'âge sera réalisée en 2023, et constituera un appui à l'obtention du label. Bien au-delà du label, c'est une structuration de la politique municipale de l'âge qui sera visée.



L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT - PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

- **Renforcement de « Seniors en contact »** dispositif porté par la Maison des seniors, avec la participation des bénévoles et de jeunes en services civiques écoutants volontaires.
- **Dynamisation des actions organisées dans le cadre de la semaine bleue.**

La ville de Dijon, partenaire du comité départemental de la semaine bleue organisera de nouvelles actions (conférence, café débat, animations sportives et culturelles...) pour que les actions en faveur des seniors soient valorisées au sein des services de la Direction de la cohésion sociale. Les services du Service Autonomie développeront également des actions coordonnées.

Comité des usagers

Afin de répondre aux besoins et aux demandes des usagers du CCAS, un comité des usagers sera mis en place en 2023.

